

La place financière genevoise : un moteur pour la reprise

Yves Mirabaud, Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA, Genève
Président de la Fondation Genève Place Financière
Genève, le 5 octobre 2021 - *Seul le texte prononcé fait foi.*

Mesdames et Messieurs,
Chers Journalistes,

Je vous remercie de votre présence pour la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière (FGPF). Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

Pour la deuxième année consécutive, cet exercice sera marqué par le Covid-19 qui a durablement bouleversé nos vies, tant personnelles que professionnelles. Bien entendu, je m'attarderai ici sur les impacts économiques de cette pandémie et évoquerai tant les défis qu'elle pose que les opportunités qui se dessinent pour l'avenir.

La capacité de résilience du secteur bancaire et financier

La Suisse et le canton de Genève ont subi une grave crise économique à cause de la pandémie de Covid-19. Ce fléau a frappé certains secteurs économiques plus que d'autres. Le domaine bancaire et financier fait partie des industries qui ont fait preuve d'une remarquable résilience.

Au niveau suisse, ce phénomène est illustré par le Baromètre bancaire de l'Association suisse des banquiers (ASB) publié le 31 août 2021. Il en ressort qu'en 2020 le résultat consolidé des banques a connu une hausse de 5,8% pour atteindre CHF 69,9 milliards. Sur la même période, les actifs sous gestion s'élevaient à plus de CHF 7'800 milliards, soit un niveau stable par rapport à 2019, malgré les soubresauts vécus sur les marchés.

La solidité des banques helvétiques leur a surtout permis d'assumer leur rôle fondamental, à savoir celui de pourvoyeuses de crédits aux entreprises. Pour rappel, les banques ont octroyé environ 139'000 crédits pour un montant total dépassant les CHF 17 milliards dans le cadre du programme mis en place par la Confédération. La population de notre pays a d'ailleurs pris conscience du rôle assumé par les banques aux côtés des entreprises. Selon la traditionnelle enquête d'opinion menée par l'ASB en 2021, il apparaît que 91% des personnes sondées sont convaincues que les banques apportent un soutien solide aux PME.

Dans ce contexte de pandémie, il est primordial de pouvoir compter sur un cadre juridique fiable et prévisible. C'est pourquoi la Fondation Genève Place Financière soutient fermement la Loi Covid-19 qui sera soumise au peuple le 28 novembre prochain.

Dans cet effort global, la place financière genevoise n'est pas en reste. Les principales banques commerciales du bout du lac ont accordé des crédits Covid pour près de CHF 1 milliard aux entreprises, prouvant ainsi leur ancrage local.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2021-2022, qui seront présentés par Edouard Cuendet, démontrent la bonne santé de ce secteur économique. Les chiffres impressionnants publiés par bon nombre d'établissements ayant leur siège à Genève corroborent cette tendance.

Lors de la présentation du budget 2022 du canton, le Conseil d'Etat a d'ailleurs relevé la contribution majeure de certains secteurs économiques, dont la Place financière, à l'augmentation des recettes fiscales estimée à plus de CHF 460 millions en 2022.

Genève : hub de la finance durable

La solidité du secteur bancaire et financier ne doit pas le conduire à se reposer sur ses lauriers. Bien au contraire, il doit capitaliser sur ses atouts pour affronter les défis qui se présentent à lui. Un des enjeux majeurs est la nécessité de rediriger les flux financiers vers des activités plus durables.

Les statistiques publiées par Swiss Sustainable Finance (SSF) sur les placements durables effectués dans notre pays sont éloquentes : leur volume a progressé de 31% entre 2019 et 2022 pour atteindre plus de CHF 1'500 milliards.

Les banques et les asset managers helvétiques ont développé une large gamme de produits axés sur les objectifs de durabilité. Dans cet exercice, ils appliquent différentes approches, telles que l'exclusion, l'intégration de critères ESG, les stratégies d'impact et d'engagement actif.

J'aimerais insister sur le fait qu'une transition vers davantage d'investissements durables ne se trouve pas uniquement en main du secteur financier. En effet, les investisseurs privés et institutionnels portent la responsabilité finale de leurs décisions en matière de placements.

Pour éviter le reproche de « Greenwashing », il convient d'aligner les attentes des investisseurs avec les caractéristiques de la gamme de produits durables qui leur sont proposés. Dans ce but, il faut pouvoir se fonder sur des standards internationaux destinés à définir, classer et communiquer de manière transparente les caractéristiques des investissements en question.

Afin de répondre à cette exigence de transparence, le Conseil fédéral a adopté en août 2021 les Lignes directrices du rapport climatique que les grandes entreprises suisses devront établir à l'avenir. Il est prévu que la mise en œuvre contraignante des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) intervienne à partir de 2024.

Genève prend une part active à ce mouvement global. Notre canton occupe une position unique dans ce domaine grâce notamment à la présence des établissements financiers, des asset managers, des organisations internationales, de nombreuses ONG et d'un secteur académique de pointe.

Tous les acteurs de cet écosystème, avec la Confédération, la Ville et le Canton de Genève, ont réuni leurs forces dans le cadre de « Building Bridges » dont la deuxième édition se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2021. L'objectif commun sera en particulier d'accélérer le financement et la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, qui ont vu le jour sur les bords du Léman.

Genève exerce une force d'attraction dans ce domaine, puisqu'après l'Association Suisse des Banquiers en 2020, c'est au tour de l'Asset Management Association Switzerland en 2021 d'avoir ouvert une antenne genevoise dans les locaux de notre Fondation. Ces entités se consacrent principalement à la finance durable, de sorte qu'un véritable pôle de compétences a vu le jour.

Coup d'accélérateur à l'innovation technologique

La pandémie de Covid-19 a également fait office de catalyseur pour la digitalisation du secteur bancaire et financier.

En effet, il a fallu être à même de répondre en un temps record aux défis posés par le télétravail à large échelle, par la nécessité de garder le contact avec des clients bloqués dans leur pays aux quatre coins du monde et par la gestion de dizaine de milliers de demandes de crédits Covid.

Il est intéressant de constater que, dans le dernier sondage d'opinion de l'ASB, plus des deux tiers des personnes interrogées considèrent que la numérisation aura tendance à être avantageuse pour les banques.

Genève tire bien son épingle du jeu dans la concurrence acharnée que se livrent les places financières en matière de FinTech. Dans la FinTech Study 2021 publiée par l' « Institute of Financial Services » de Zoug, Genève se situe au 4ème rang des centres financiers les plus attractifs au monde dans ce domaine.

Mais pour être en mesure de répondre à ces nouveaux besoins, la Suisse doit se doter d'un cadre juridique performant. Une occasion a été manquée avec le refus par le peuple et les cantons, en mars 2021, de la Loi sur l'identité électronique. Il appartient maintenant à la Confédération de mettre en place une identification électronique fiable dans des délais raisonnables, afin que notre pays ne fasse pas figure de dinosaure du numérique.

Toutefois, la digitalisation ne doit pas s'opérer de manière totalement débridée. C'est pourquoi la communauté financière a salué l'adoption, fin 2020, de la révision totale de la Loi sur la protection des données (LPD) qui s'inspire largement des règles européennes.

La protection des données a pour corollaire indispensable la lutte contre les cyberrisques. Les établissements bancaires et financiers sont régulièrement la cible de hackers. Pour faire face à cette menace, des moyens considérables sont investis. Mais, pour être efficace, le dispositif doit être coordonné au niveau de la Place. A cet effet, un projet de Centre de compétence pour la cybersécurité est en train d'être développé en collaboration avec les autorités fédérales.

En matière de digitalisation, l'entrée en vigueur en août 2021 de la Loi fédérale relative aux développements de la technologie des registres électroniques distribués, communément appelés TRD, constitue une avancée significative. Elle renforce la sécurité juridique des opérations effectuées par le biais de la blockchain. Dans le public, la technologie blockchain est souvent réduite au seul Bitcoin, dont le caractère spéculatif le rend parfois sulfureux. Pour rappel, cette cryptomonnaie n'est couverte par aucune valeur sous-jacente et n'a par conséquent pas de valeur intrinsèque. Sans pour autant en bannir l'utilisation, il convient d'informer les investisseurs des risques liés à une telle monnaie numérique privée.

L'attractivité fiscale reste le nerf de la guerre

La Place financière pourra faire preuve de toute la bonne volonté du monde en matière de finance durable et d'innovation, ses efforts risquent de rester vains si les conditions-cadres fiscales offertes en Suisse ne sont pas adéquates.

Le premier sujet de préoccupation provient de l'OCDE. Le 1^{er} juillet 2021, un accord de principe a été conclu entre 133 Etats au sujet des deux volets de la réforme élaborée dans le cadre de cette organisation. Le premier pilier porte sur une répartition équitable du droit d'imposer les bénéfices des entreprises multinationales à partir d'une certaine taille. Le second prévoit l'introduction d'un taux minimum d'imposition de 15%. L'entrée en vigueur de cette révolution fiscale est prévue pour 2023. Elle nécessitera la conclusion d'un accord multilatéral ainsi que l'adoption de règles de droit interne et la révision de Conventions de double imposition. Précisons que les secteurs de l'extraction pétrolière et minière de même que les services financiers seraient en principe exclus.

Dans cet exercice, la Confédération devra se montrer très attentive à ne pas péjorer la compétitivité de la place économique suisse en comparaison internationale.

Sur le plan national, il faut tout d'abord se féliciter du rejet par une large majorité du peuple et des cantons de l'Initiative 99% qui prévoyait d'imposer à 150% les revenus du capital supérieurs à un certain montant. Ce texte avait en particulier dans la ligne de mire les gains en capitaux privés qui ne sont actuellement pas imposés en Suisse. Cette situation s'explique par le fait que notre pays est l'un des derniers au monde à connaître un impôt sur la fortune.

La réforme de l'impôt anticipé et du droit de timbre revêt également une importance cruciale pour l'attractivité de notre Place. Actuellement, l'impôt anticipé constitue un handicap majeur pour l'émission de « Green Bonds », d'obligations vertes, en Suisse.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au Luxembourg, plus de 500 milliards d'euros de Green Bonds ont déjà été émis. En Suisse, on atteint péniblement les CHF 10 milliards. Le Conseil fédéral propose de ne maintenir cet impôt que sur les intérêts des avoirs déposés auprès des banques par les personnes physiques domiciliées en Suisse, mais de le supprimer sur tous les autres intérêts pour tous les investisseurs. Il faut espérer que le Parlement et le peuple suisse comprendront que cette mesure est indispensable pour revitaliser le marché des capitaux en Suisse.

Une réforme du droit de timbre de négociation s'impose tout autant. Elle est actuellement traitée par les Chambres fédérales.

Au niveau genevois, la fiscalité reste une préoccupation constante et les chiffres démontrent l'extrême fragilité de la pyramide fiscale : 4,2% des contribuables génèrent près de 50% de l'impôt sur le revenu et 1,2 % des contribuables assure plus de 67% de l'impôt sur la fortune. Enfin, 0,2% des contribuables produisent plus de 54% de l'impôt sur le bénéfice des entreprises.

Or, d'innombrables projets de loi et d'initiatives populaires sont actuellement pendants devant le Grand Conseil. Ils prévoient pêle-mêle des augmentations de l'imposition sur le revenu et sur la fortune, l'introduction d'une double imposition complète des dividendes, la réintroduction d'un impôt sur les successions et une revalorisation massive de la valeur fiscale des immeubles.

Ce foisonnement de textes délivre un message calamiteux à l'attention des contribuables genevois. Ces derniers, face à cette menace permanente, seront tentés de s'exiler définitivement vers des cieux fiscaux plus cléments.

L'Union européenne : la grande absente

Le bref survol des principaux enjeux du moment met en lumière une Place financière conquérante, prête à s'engager en faveur d'une transition vers un modèle économique plus durable et en première ligne dans le cadre de la révolution numérique.

Sur le front fiscal, des signaux encourageants ne demandent plus qu'à être confirmés en lien avec la réforme de l'impôt anticipé et du droit de timbre. Ils sont susceptibles de redonner à la Suisse la place qu'elle mérite dans le marché des capitaux.

En revanche, un silence assourdissant règne sur le front des relations bilatérales avec l'Union européenne depuis le 26 mai 2021, date à laquelle le Conseil fédéral a rompu les négociations avec l'UE.

Le Conseil fédéral a certes défini une stratégie en trois points prévoyant tout d'abord d'éliminer de manière autonome les divergences entre le droit suisse et le droit européen. En second lieu, il entend instaurer un dialogue politique avec Bruxelles. Troisièmement, il prévoit de débloquer le deuxième « milliard de cohésion » en faveur de certains Etats membres de l'UE.

On peut douter que l'UE se satisfasse de ces déclarations d'intention. Bruxelles attend sans doute de nouvelles propositions de Berne. Dans l'intervalle, elle n'a pas actualisé la reconnaissance mutuelle des produits de technologie médicale et a relégué la Suisse au rang d'Etat tiers dans le cadre du programme de recherche Horizon Europe.

Pour la Place financière, le dossier crucial demeure celui de l'accès au marché européen. Faute d'avancées substantielles à cet égard, les établissements bancaires et financiers helvétiques continueront à se développer sur sol européen afin de pouvoir servir leur clientèle sur place.

Cette tendance est malheureusement confirmée par le Baromètre bancaire de l'ASB qui indique que l'augmentation des effectifs des banques suisses a lieu avant tout à l'étranger, avec une hausse de 1,8% des postes, plutôt qu'en Suisse, où l'augmentation n'est que de 0,2%.

Il est donc grand temps d'entamer de nouvelles négociations avec Bruxelles !